



**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires en prévision du budget fédéral de 2023 par les
Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)**

Octobre 2022

Principales recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. mette en place un cadre national de protection des dénonciateurs afin de lutter contre la criminalité financière;
2. augmente le soutien aux PME en réduisant le fardeau réglementaire et celui lié à l'observation des lois dans le but de favoriser la croissance économique;
3. améliore la prestation des services au sein du système d'immigration du Canada pour aider à répondre aux besoins du marché du travail en accélérant le processus de demande, en réduisant les arriérés et en faisant davantage pour assurer la réussite des nouveaux arrivants qui viennent s'établir au pays.

Qui sommes-nous?

Les [Comptables professionnels agréés du Canada \(CPA Canada\)](#) travaillent en collaboration avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes, et représentent la profession comptable canadienne à l'échelle nationale et internationale. La profession canadienne peut ainsi faire la promotion de pratiques exemplaires bonnes pour les entreprises et la société en général, et préparer ses membres aux défis posés par un contexte qui évolue sans cesse et est marqué par des changements sans précédent. CPA Canada, qui représente plus de 220 000 membres, est l'une des plus grandes organisations comptables nationales au monde.

La défense des questions d'intérêt public qui comptent pour les Canadiens, les entreprises et l'économie est au cœur de la mission de notre organisation. CPA Canada apporte sa contribution aux démarches d'élaboration des politiques publiques de diverses façons conformes à l'[idéal canadien d'une saine gestion](#), qui valorise l'équité, la compassion, l'inclusion et l'égalité pour avoir une société saine et une économie florissante.

Introduction

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent de poser d'importants défis, tant pour les Canadiens que pour la reprise économique de notre pays. Selon le [Bulletin économique d'octobre 2022 publié par CPA Canada](#), le déséquilibre entre l'offre et la demande a fait monter l'inflation jusqu'à des niveaux d'inflation inégalés depuis 40 ans. Nous encourageons le gouvernement à se servir du Budget de 2023 pour s'attaquer à la hausse du coût de la vie et au niveau d'endettement élevé des ménages canadiens, tout en s'alignant sur les efforts continus de la Banque du Canada pour réduire l'inflation. CPA Canada reconnaît que le gouvernement fédéral est confronté à des demandes d'investissements élevées; toutefois, il est primordial qu'il se dote d'[une cible et d'un cadre budgétaires](#) pour s'assurer que les besoins les plus prioritaires sont satisfaits, tout en veillant à ce que les finances du pays demeurent suffisamment solides pour faire face à des chocs économiques imprévus.

Bien que le gouvernement fédéral ait enregistré un surplus de 10,2 milliards de dollars au premier trimestre de son exercice, nous sommes préoccupés par le fait qu'il continue de s'appuyer sur une réduction progressive du ratio dette/PIB, sans fixer un ensemble de limites ou d'objectifs. En effet, selon une récente publication des [Tendances conjoncturelles de CPA Canada](#), 47 % des chefs d'entreprise interrogés ont déclaré être extrêmement préoccupés ou très préoccupés par l'état des finances fédérales, tandis que seulement 16 % ont déclaré être peu préoccupés ou aucunement préoccupés à cet égard. Lorsqu'on leur a demandé quel était le facteur le plus important pour assurer une gestion efficace des finances, la majorité des répondants (38 %) ont évoqué la mise en place de limites strictes aux dépenses et à l'endettement du gouvernement, tandis que 25 % ont affirmé souhaiter une meilleure surveillance des finances et 21 % ont cité la nécessité d'entreprendre un examen indépendant des dépenses de l'État.

1. Renforcer le mécanisme canadien de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment en mettant en place un cadre national de signalement et de protection des dénonciateurs.

La lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière exige une stratégie composée de plusieurs volets. Bien que le gouvernement fédéral ait pris des mesures sur plusieurs fronts, d'autres améliorations permettraient d'accroître l'efficacité du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent. Parmi les changements susceptibles d'être les plus utiles, en voici trois : **mettre en place un cadre national de signalement et de protection des dénonciateurs** (qui constitue notre principale recommandation); **faciliter un meilleur échange d'informations entre les participants aux régimes des secteurs public et privé au Canada**; et **améliorer la coopération internationale et l'échange d'informations afin de mieux comprendre l'origine des fonds qui entrent au Canada**. Ces deux dernières propositions ont été examinées dans le rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes intitulé « [Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes : faire progresser le Canada](#) », déposé en 2018, et il convient désormais de les reconsidérer.

Par rapport à d'autres pays, le Canada n'a pas encore suffisamment mis l'accent sur le rôle précieux des signalements effectués par les dénonciateurs et la protection de ces derniers dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière, ainsi que sur la transmission à un niveau supérieur d'autres révélations d'intérêt public. En ce qui a trait au régime fédéral de lutte contre le blanchiment d'argent, il convient de remédier à une lacune fondamentale due au fait que l'indemnisation accordée par le gouvernement fédéral n'a aucune valeur lorsqu'une personne est poursuivie au civil, au niveau provincial, pour dénonciation. Il serait également pertinent d'envisager d'offrir des récompenses aux personnes qui dénoncent des cas de blanchiment d'argent, afin que les membres du public et les employés puissent bénéficier d'une protection après avoir fait ce qu'il fallait. Soulignons que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario verse des récompenses financières aux dénonciateurs, tout comme le prévoit la loi contre le blanchiment d'argent des États-Unis.

De grands pays ou groupes de pays, comme les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni, ont adopté des lois sur la protection des dénonciateurs qui appuient leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres initiatives, mais le cadre canadien est insuffisant. Cette lacune mine l'efficacité des efforts fédéraux et provinciaux nécessaires pour lutter contre le blanchiment des produits de la criminalité. Le fait de reconnaître l'importance des protections accordées aux dénonciateurs, y compris les incitatifs, pourrait encourager les gens à fournir des informations et à contribuer au régime de lutte contre le blanchiment d'argent et potentiellement à la création proposée d'une agence de lutte contre la criminalité financière.

Compte tenu des aspirations du G20 à mettre en œuvre des dispositions complètes et efficaces pour protéger les dénonciateurs des secteurs public et privé, CPA Canada ne voit pas clairement comment le Canada peut progresser ou améliorer sa position actuelle sans se doter d'un cadre national qui protège les dénonciateurs et offre des récompenses à ceux qui révèlent et font remonter des informations concernant des préoccupations d'intérêt public, y compris sur le blanchiment d'argent.

2. Augmenter le soutien aux PME en réduisant le fardeau réglementaire et celui lié à l'observation des lois dans le but de favoriser la croissance économique.

Alors que les économies mondiales tentent de se remettre de la pandémie et que les entreprises essaient de reprendre leurs activités normalement, des problèmes importants ont émergé, notamment de graves perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, des pénuries de main-d'œuvre et une augmentation des coûts d'emprunt, à cause de l'inflation élevée et de la hausse des taux d'intérêt. Ces défis sont exacerbés par les problèmes persistants auxquels les entreprises sont confrontées en raison de la lourdeur administrative et de la complexité excessive du système fiscal, deux facteurs qui ont tendance à avoir une incidence disproportionnée sur les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes. CPA Canada estime que le gouvernement fédéral doit adopter une approche plus proactive pour soutenir le secteur des PME en réduisant le fardeau lié à la réglementation et à l'observation des lois.

Premièrement, pour donner suite à l'examen législatif de la *Loi sur la réduction de la paperasse* par le Conseil du Trésor, **le gouvernement devrait réduire davantage le fardeau administratif et la paperasserie imposés aux entreprises canadiennes.** Cette demande s'appuie sur les avis formulés lors des consultations publiques de 2019 sur la modernisation de la réglementation et publiés en novembre 2020 dans un rapport intitulé [Ce que nous avons entendu : Rapport sur la modernisation de la réglementation](#). Dans ce rapport, les intervenants ont désigné plusieurs thèmes horizontaux importants pour améliorer l'efficacité de la réglementation et réduire le fardeau cumulatif qui pèse sur les entreprises. Le rapport mentionne également que les intervenants estiment que la *Loi sur la réduction de la paperasse* a eu peu d'incidence ou n'a eu aucune incidence sur la réduction globale du fardeau réglementaire. Pour y remédier, **le gouvernement devrait étendre le champ d'application au-delà du fardeau administratif pour inclure les fardeaux réglementaires plus larges, y compris les règlements sur les impôts et d'autres exigences.** Prendre davantage en considération l'efficacité réglementaire et la croissance économique dans les mandats réglementaires, et adopter les [principes fondamentaux énoncés lors des consultations](#), contribuerait, selon nous, à rétablir un meilleur équilibre des régimes réglementaires.

Deuxièmement, nous souhaitons attirer l'attention sur le travail du [Groupe d'action sur les questions relatives aux petites entreprises](#) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui a été créé afin de voir quelles pratiques administratives de l'ARC imposaient le plus lourd fardeau aux petites entreprises, et d'adopter une approche systémique pour réduire ce fardeau dans l'ensemble de l'ARC. En tout, le Groupe d'action a présenté 61 mesures concrètes dans son rapport de 2007, et ces initiatives ont toutes été traitées par l'ARC dans son [Rapport d'achèvement des mesures de suivi](#) de 2011. Plus d'une décennie s'est écoulée depuis, mais la paperasserie et le fardeau lié à l'observation des lois demeurent un problème important pour les PME – un problème auquel l'ARC et le ministère des Finances du Canada doivent s'attaquer ensemble. CPA Canada encourage l'ARC et le ministère des Finances du Canada à se pencher sur cette question en **créant un groupe consultatif conjoint sur la simplification fiscale pour les PME**, habilité à fournir au gouvernement des solutions concrètes pour réduire de façon marquée le fardeau lié à l'observation des lois imposé aux PME une fois pour toutes.

Troisièmement, nous recommandons que **l'Agence du revenu du Canada (ARC) entreprenne une nouvelle série de consultations « Mieux vous servir » afin de continuer à simplifier ses programmes et services, à les centrer davantage sur la clientèle et à relever certains des plus récents défis en matière**

de services qui sont apparus la pandémie de COVID-19.

Des consultations nationales en personne avec des PME et des comptables ont eu lieu en 2012, 2014, 2016 et 2018 dans le cadre de cette initiative et des consultations « *Mieux servir les Canadiens* », mais il est compréhensible que ces consultations ne se soient pas poursuivies pendant la pandémie de COVID-19. Toutefois, elles ont fourni une excellente occasion aux membres de CPA Canada de formuler des commentaires et des avis sur la façon dont l'ARC pourrait leur faciliter tâche, à eux et à leurs clients, y compris les PME, en ce qui a trait au respect de leurs obligations fiscales. Elles ont également conduit à un large éventail d'améliorations concrètes importantes dans les programmes et services de l'ARC au cours des dernières années.

3. Améliorer la prestation des services au sein du système d'immigration du Canada pour aider à répondre aux besoins du marché du travail en accélérant le processus de demande, en réduisant les arriérés et en faisant davantage pour assurer la réussite des nouveaux arrivants qui viennent s'établir au pays.

Alors que le chômage au Canada se situe à des niveaux historiquement bas et que la demande de travailleurs est élevée, un déficit persistant de compétences aggrave les difficultés auxquelles est confrontée maintenant l'économie. Nous estimons que le gouvernement fédéral a l'occasion de **miser sur la politique d'immigration pour répondre aux besoins du marché du travail. Pour ce faire, il est essentiel de veiller à ce qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dispose des ressources nécessaires pour accélérer les délais de traitement tout en réduisant les arriérés de demandes.**

En outre, le Canada doit mieux faire pour intégrer efficacement les nouveaux arrivants dans la population active après leur arrivée. Si les différentes administrations, les organismes de réglementation et les employeurs jouent tous un rôle à cet égard, le gouvernement fédéral apporte une contribution importante par le biais du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. L'[évaluation du programme réalisée en 2020](#) a souligné la nécessité d'un leadership et d'une coordination de la part du gouvernement fédéral dans le cadre de ce régime intergouvernemental. Nous invitons le gouvernement à s'appuyer sur les résultats positifs des projets de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers et du projet pilote d'expérience professionnelle au Canada, qui contribuent à combler les lacunes dans les qualifications des nouveaux arrivants. Selon le rapport d'évaluation, deux tiers des bénéficiaires de prêts auraient pris plus de temps pour achever leur plan de formation s'ils n'avaient pas eu accès au programme de prêts.

Conclusion

CPA Canada se réjouit de présenter ses observations au Comité dans le cadre des consultations prébudgétaires et espère pouvoir participer aux délibérations.